

Mairie de LOISY

**Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
du 15 mars 2019.**

Porté à l'affichage le 21 mars 2019.

Le Conseil Municipal réuni le 8 février 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **ADOPTE**, à l'unanimité, le compte rendu de conseil du 8 février 2019,
- **VOTE**, à l'unanimité, et sous la Présidence de M. Didier BOIREAU, 2^{ème} Adjoint, le compte administratif 2018 du budget assainissement,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 382.75 €
Recettes	1 494.57 €
Excédent de fonctionnement	111.82 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	673.57 €
Recettes	1 087.22 €
Excédent d'investissement	413.65 €
Excédent de fonctionnement reporté	11 843.01 €
Excédent d'investissement reporté	1 278.81 €
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	13 121.82 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget assainissement 2018 présenté par M. le Receveur municipal,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, des affectations de résultat du budget assainissement,
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget assainissement 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 13 316.00 €
 - Section d'investissement : 2 368.00 €
- **VOTE**, à l'unanimité, et sous la Présidence de M. Didier BOIREAU, 2^{ème} Adjoint, le compte administratif 2018 du budget communal,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	461 099.82 €
Recettes	528 439.10 €
Excédent de fonctionnement	67 339.28 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	146 025.92 €
Recettes	135 403.14 €
Déficit d'investissement	10 622.78 €
Excédent de fonctionnement reporté	165 051.09 €
Déficit d'investissement reporté	108 923.17 €
Affectation de résultat	105 383.17 €
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE	165 051.09 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget communal 2018 présenté par M. le Receveur municipal,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, des affectations de résultat du budget communal,
- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux des 3 taxes pour l'année 2019 :
 - Taxe d'habitation : 16.52 %
 - Taxe foncière bâti : 15.41 %
 - Taxe foncière non bâti : 42.53 %
- **VOTE** à l'unanimité le budget communal pour 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 678 017 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère générale	164 960 €	Résultat de fonctionnement reporté	165 051 €
Charges de personnel	155 050 €	Atténuation de charges	12 100 €
Atténuation de produits	34 508 €	Produit des services	45 837 €
Dépenses imprévues	39 900 €	Impôts et taxes	240 524 €
Virement à la section d'investissement	128 062 €	Dotations et participations	164 005
Opérations d'ordre	1 000 €	Autres produits de gestion courante	50 500 €
Autres charges de gestion	97 879 €		
Charges financières	14 158 €		
Charges exceptionnelles	2 500 €		
Dotations aux provisions	40 000 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT : 287 368 €			
DÉPENSES		RECETTES	
Opérations financières : emprunts	62 020 €	Amortissements	962 €
Non individualisées (TOTAL) :	116 424 €	Dons et subventions	3 540 €
Mise à l'eau	5 100 €	DETR	4 000 €
Accessibilité cantine	7 200 €	FCTVA	25 400 €
Tête de pont Niordes	2 700 €	Subvention Région	4 800
Desserte Roupoix	3 000 €	taxe aménagement	5 500€
Sécurité incendie Roupoix	5 000 €	Subvention département	8 200 €
Éclairage public	3 400 €	Virement de la section de fonctionnement	128 062 €
Radar pédagogique	3 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	105 384 €
Aires de jeux	36 000 €	Cautions	1 520 €
Défibrillateurs automatique	2 000 €		
Mobilier	5 512 €		
Luminaires église	1 512 €		
Hangar communal	42 000 €		
solde d'exécution	108 924 €		

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de renouveler la convention cantine avec la commune d'Huilley sur Seille et FIXE le montant de la participation pour l'année 2019 à 2 113.00 €.
- **DÉCIDE** de l'achat d'un défibrillateur automatique pour le CPI et d'un deuxième qui sera installé à la salle des fêtes.
- **PREND CONNAISSANCE** :
 - De 2 nouveaux baux ruraux qui vont être établis
 - Des adhésions renouvelées au CAUE et à la Fondation du Patrimoine
 - De la mise en ligne du marché public pour les aires de jeux
 - Des informations relatives à la dernière réunion de la communauté de communes
 - Des informations sur les différentes commissions,
 - De l'avancée des travaux sur le PLUI

La séance est levée à 23h00.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.